



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 février 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-001

Date d'affichage : 25 février 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 31

Objet : Adhésion au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français en tant que « Ville Porte »

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Mariam SY, M. Tarik MEZIANE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 11/02/2025,

CONSIDERANT que le Gâtinais français a été classé Parc naturel régional le 4 mai 1999 et renouvelé le 27 avril 2011,

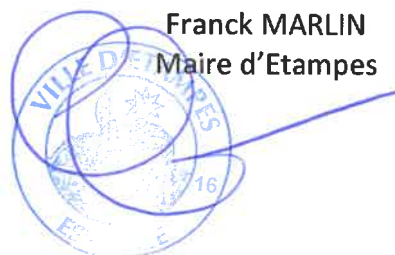
CONSIDERANT qu'il est possible pour les communes situées en périphérie du Parc d'adhérer en tant que ville porte,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt d'adhérer en tant que « ville-porte », au vu de la situation géographique d'Etampes (point d'accès privilégié au Parc) et des objectifs convergents de la Commune et du Parc naturel régional dans les domaines suivants : protection des patrimoines naturel et culturel, qualité de l'environnement, du paysage et du cadre de vie, développement économique et social, animation culturelle, initiation ou éducation à l'environnement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Sollicite le PNR du Gâtinais français afin que la ville d'Etampes soit reconnue comme ville porte,
- Approuve la convention de partenariat ci-jointe, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération,

Franck MARLIN
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :10 MARS 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-001-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025